

Dernière séance 2021–2026 : deux visions !

La dernière séance du Conseil communal de la législature 2021–2026 a une nouvelle fois mis en évidence **deux visions de la gestion communale** : une majorité de gauche favorable à de nouvelles dépenses et un PLR attaché à la préservation durable des finances de la Ville.

Pour la prochaine législature, il sera absolument indispensable de faire des choix de priorités, comme l'a souligné, à juste titre, notre nouveau syndic PLR Olivier Riesen.

Musée du Léman : un beau projet, mais un financement extérieur insuffisamment ambitieux

Le Conseil communal a adopté un crédit d'étude de 3,155 millions de francs pour préparer l'extension du Musée du Léman, un projet dont le coût total avoisinera les 42 millions de francs.

Le PLR ne remet nullement en cause la qualité du projet ni son intérêt pour le rayonnement de Nyon. En revanche, il **regrette le manque d'ambition de la Municipalité dans la recherche de financements externes**. Alors que seuls 14 millions de financement extérieur sont visés, le PLR estime qu'une démarche plus offensive auprès de partenaires privés, de fondations ainsi que des collectivités cantonales et fédérales aurait permis de réduire bien davantage la charge supportée par les contribuables.

Avant de solliciter les contribuables, il faut aller chercher les financements là où ils existent.

Transports publics : renforcer l'offre plutôt que promouvoir la gratuité

Le Conseil communal a également adopté un crédit destiné à renforcer l'offre des transports publics. Un large consensus s'est dégagé sur ce projet.

Le PLR s'est réjoui que l'accent soit mis sur l'amélioration de l'offre, dont les effets positifs sur la fréquentation sont démontrés. Il a également salué les mesures tarifaires en faveur des jeunes et des seniors.

En revanche, **le groupe réaffirme son opposition à la gratuité généralisée des transports publics**. Les expériences menées ailleurs montrent que c'est avant tout la qualité de l'offre qui incite les usagers à délaisser leur voiture.

Plusieurs objets largement consensuels

Le Conseil a également adopté la création de jardins protégés, un crédit complémentaire destiné au nouveau Centre de police ainsi que le nouveau règlement relatif au fonds Cartolacôte.

Comptes 2025 : le PLR tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme

Avec un déficit de 4,3 millions de francs, les comptes 2025 confirment les inquiétudes exprimées depuis plusieurs années par le PLR quant à l'évolution des finances communales.

Le groupe a rappelé qu'il devient indispensable de hiérarchiser les investissements et de maîtriser durablement les charges de fonctionnement afin de contenir l'endettement de la Ville.

Le PLR a également dénoncé un passage du rapport de la Commission des finances laissant entendre qu'une majorité de ses membres serait favorable, à terme, à une hausse de la fiscalité, alors qu'aucune décision formelle n'avait été prise en ce sens. **Fidèle à ses engagements, le groupe réaffirme qu'une augmentation d'impôts ne saurait en aucun cas compenser une absence de maîtrise des dépenses.** Plusieurs élus PLR ont ainsi refusé d'approuver les comptes afin d'adresser un signal politique clair.

Droit de préemption : un investissement que le PLR juge injustifié

En fin de séance, le Conseil a accepté un crédit de 8,5 millions de francs pour l'acquisition d'un immeuble destiné au maintien de logements à loyers abordables.

Le PLR a estimé que cette dépense n'était ni nécessaire, ni prioritaire. Au vu des garanties proposées par l'acquéreur initial pour maintenir les loyers, aucune urgence ne justifiait, selon lui, un tel investissement. **Le groupe regrette qu'une majorité, dont les membres de l'UDC, ait une nouvelle fois privilégié une gestion étatique du patrimoine immobilier communal au détriment d'autres priorités.**

Une nouvelle législature, des choix décisifs

Au cours de la prochaine législature, le groupe continuera de défendre une planification financière plus transparente, des investissements réellement prioritaires et fera opposition à toute hausse de la fiscalité.

Préserver la capacité d'investissement de la Ville tout en garantissant une gestion responsable des deniers publics restera au cœur de son engagement.

PLR Nyon juin juillet 2026

Le présent flash se veut un lien avec les citoyens afin de présenter régulièrement l'action des conseillers PLR au sein du conseil communal de Nyon.

Pour nous suivre ou réagir : <https://www.plr-nyon.ch/accueil>

Pour vous désabonner de cette newsletter merci d'écrire à info@plr-nyon.ch